

K

Rapport d'enquête relatif à la procédure de naturalisation facilitée et de réintégration pour les demandes dès le 01.01.2018

Autorisation en vue de l'obtention de renseignements

Dans le cadre de la demande de naturalisation, le requérant/la requérante et les enfants (à partir de 12 ans) compris dans la demande ainsi que le conjoint, donnent leur consentement à l'obtention de renseignements.

Entretien personnel (ch. 1.4 des directives)

L'entretien doit être mené dans une langue nationale. Les exigences linguistiques s'orientent selon le niveau de compétence B1 à l'oral. Si au cours de l'entretien, il s'avère que des problèmes de compréhension de la langue entravent considérablement l'entretien, il convient de rédiger un procès-verbal détaillé (mot à mot). La personne qui mène l'entretien s'assure que tous les aspects déterminants en matière de naturalisation sont traités.

L'entretien s'est tenu en d (standard) d (dialecte) f i
Personnes présentes [Cliquez ici pour insérer du texte.](#)
Lieu de l'entretien personnel autorité visite à domicile
Date de l'entretien personnel [Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Si le requérant/la requérante ou les enfants inclus dans la demande parlent une autre langue nationale que celle qui est parlée dans la commune ou le canton mandaté/e pour mener les enquêtes :

Afin de soutenir le requérant/la requérante, le conjoint suisse ou une tierce personne peut être invité/e à participer à l'entretien à condition qu'il ou elle parle la langue nationale du lieu de résidence ainsi que l'autre langue nationale que le requérant fait valoir en tant que langue maternelle. Si les autorités mandatées pour mener les enquêtes sont, pour des raisons linguistiques, dans l'impossibilité de procéder aux examens relatifs aux conditions de naturalisation selon les directives, elles en informent le SEM.

Données personnelles et autres informations relatives à la personne (ch. 1.5 des directives)

Veillez s'il vous plaît vérifier et, le cas échéant, actualiser les indications relatives au requérant/à la requérante, au conjoint suisse et aux enfants.

Requérant/requérante

Nom(s), nom de célibataire [Cliquez ici pour insérer du texte.](#)
Prénom(s) [Cliquez ici pour insérer du texte.](#)
Date de naissance [Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Domicile actuel du requérant dans le canton

- Renvoi aux documents joints au formulaire de demande; il n'y a pas eu d'actualisation
 Actualisation effectuée*

*Prière d'indiquer les modifications

Adresse actuelle [Cliquez ici pour insérer du texte.](#)
Date d'arrivée [Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Conjoint suisse

- pas de changements par rapport aux indications dans le formulaire de demande
 changements par rapport aux indications dans le formulaire de demande*

* Si oui, prière d'indiquer les changements

Nom(s), nom de célibataire	Cliquez ici pour insérer du texte.
Prénom(s)	Cliquez ici pour insérer du texte.
Date de naissance	Cliquez ici pour insérer du texte.
Activité professionnelle actuelle	Cliquez ici pour insérer du texte.
Employeur, lieu de travail	Cliquez ici pour insérer du texte.
Contrat de travail: genre, durée et	Cliquez ici pour insérer du texte.
taux d'occupation en %	Cliquez ici pour insérer du texte.
Suisse par	<input type="checkbox"/> naissance <input type="checkbox"/> naturalisation

Adresse actuelle des conjoints dans le canton (si non identique avec le requérant/la requérante)

Adresse actuelle	Cliquez ici pour insérer du texte.
Date d'arrivée	Cliquez ici pour insérer du texte.

Enfant(s) du couple

- pas de changements par rapport aux indications dans le formulaire de demande
 changements par rapport aux indications dans le formulaire de demande*

* Si oui, prière d'indiquer les changements (p. ex. enfants communs du couple qui ne figurent pas dans le formulaire de demande respectivement dans le certificat de famille, du fait qu'ils sont nés à une date ultérieure)

Nom(s)	Cliquez ici pour insérer du texte.
Prénom(s)	Cliquez ici pour insérer du texte.
Date et lieu de naissance	Cliquez ici pour insérer du texte.
Adresse identique?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non**
** Indiquer l'adresse exacte	Cliquez ici pour insérer du texte.

Nom(s)	Cliquez ici pour insérer du texte.
Prénom(s)	Cliquez ici pour insérer du texte.
Date et lieu de naissance	Cliquez ici pour insérer du texte.
Adresse identique?	Cliquez ici pour insérer du texte.
** Indiquer l'adresse exacte	Cliquez ici pour insérer du texte.

Enfant(s) étranger(s) du requérant issu(s) d'un précédent mariage ou enfant(s) mineur(s) né(s) hors mariage

- pas de changements par rapport aux indications dans le formulaire de demande
 changements par rapport aux indications dans le formulaire de demande*

* Si oui, prière d'indiquer les changements (p. ex. les enfants étrangers du requérant/de la requérante issus d'un précédent mariage ou nés hors mariage qui ne figurent pas dans le formulaire de demande, pour autant que vous en ayez connaissance)

Nom(s)	Cliquez ici pour insérer du texte.
Prénom(s)	Cliquez ici pour insérer du texte.
Date et lieu de naissance	Cliquez ici pour insérer du texte.
Nationalité	Cliquez ici pour insérer du texte.
Pour les enfants étrangers, catégorie du titre de séjour	dès le <input type="checkbox"/> expire le
Adresse identique?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non**
** Indiquer l'adresse exacte	
Inclus/e dans la demande?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non**

Motivations ayant mené à la demande de naturalisation (ch. 2.1 des directives)

Au cours de l'entretien personnel, déterminez les raisons qui motivent le requérant/la requérante à acquérir la nationalité suisse

Pourquoi le requérant/la requérante souhaite-t-il/elle acquérir la nationalité suisse?

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Union conjugale (ch. 2.2 des directives)

Prière de vérifier si les époux vivent en union conjugale.

Les époux vivent-ils à la même adresse depuis trois ans en union conjugale?

Oui Non*

*Prière d'indiquer depuis quand respectivement pendant quel laps de temps les conjoints n'ont pas vécu à la même adresse et pour quelles raisons.

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Les conjoints ont-ils un domicile séparé?

Oui* Non

*Prière d'indiquer depuis quand, pour quelles raisons ainsi que quand et où les conjoints passent leur temps commun pendant la semaine et les fins de semaine

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Un conjoint est-il résident à la semaine dans un autre lieu?

Oui* Non

*Prière d'indiquer l'adresse, la raison, quand et où les conjoints passent leur temps commun pendant la semaine et les fins de semaine

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Mariages antérieurs du requérant/de la requérante

Oui* Non

*Prière de détailler:

Quand le mariage antérieur a-t-il été contracté/dissous?

Nom du conjoint précédent ?

S'agissait-il d'un mariage uniquement religieux ?

Mariages antérieurs du conjoint suisse

Oui* Non

*Prière de détailler:

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Quand ceux-ci ont-ils été contractés/dissous?

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Indiquer le nom du conjoint précédent

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Événements particuliers lors des trois dernières années?

Oui* Non

*Prière de joindre des documents pertinents au rapport d'enquête: rapports concernant des mesures policières (p. ex. interventions policières pour cause de violences domestiques et en particulier des événements qui concernent le conjoint suisse). S'il n'est pas possible de joindre des documents, prière de décrire ici les événements ou les mesures.

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Existe-t-il une intention de séparation ou de divorce? Oui* Non

**Si oui, prière de poser les questions suivantes:*

Existe-t-il une séparation **de fait**? Oui Non

Existe-t-il une séparation **judiciaire**? Oui Non

Des **mesures de protection de l'union conjugale** ont-elles été prononcées? Oui* Non

Une procédure de divorce est-elle en cours? Oui Non

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

***Examens particuliers en cas de doutes quant à l'union conjugale (cf. directives points 29-32)**

Il existe des doutes quant à l'union conjugale notamment en cas de domiciles séparés, de différence d'âge de plus de 15 ans, de liens avec le milieu de la prostitution ou de la drogue, d'interventions à la suite de violences domestiques, d'une procédure en reconnaissance de paternité ou d'une action en désaveu de paternité, d'une intention de se séparer ou de divorcer, d'une séparation de fait ou judiciaire, de mesures de protection de l'union conjugale, d'une procédure de divorce en cours. Selon les circonstances, il convient notamment de procéder à un entretien avec le conjoint suisse, d'effectuer une visite à domicile, d'obtenir des informations complémentaires par des personnes connaissant le conjoint et/ou de déposer une demande d'assistance administrative auprès d'autres autorités. En cas de séparation judiciaire, de procédure de divorce en cours ou si des mesures de protection de l'union conjugale ont été prononcées, il n'est pas nécessaire de procéder à d'autres examens étant donné que les faits sont clairement établis.

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Aptitude à communiquer dans une langue nationale (ch. 2.3 des directives)

Prière d'indiquer dans le rapport comment le requérant/la requérante ainsi que les enfants compris dans la demande prouvent leur compétences linguistiques et quelles explications personnelles ils font valoir à ce sujet.

- Langue maternelle = langue nationale suisse**
- pas de changements par rapport aux indications dans le formulaire de demande**
- changements par rapport aux indications dans le formulaire de demande***

** Si oui, prière d'indiquer les changements*

Explications du requérant/de la requérante ainsi que des enfants compris dans la demande.

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

- La langue maternelle n'est pas une langue nationale suisse**
 - certificat de langue (au minimum B1 à l'oral et A2 à l'écrit) correspondant aux standards de qualité généralement reconnus pour les procédures de tests linguistiques
 - confirmation de la fréquentation de l'école obligatoire dans une langue nationale suisse pendant au moins 5 ans; ou
 - confirmation d'une formation du degré secondaire II ou du degré tertiaire dans une langue nationale suisse

Explications du requérant ainsi que des enfants compris dans la demande

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Respect de la sécurité et de l'ordre publics (ch. 2.4 des directives)

Le SEM vérifie systématiquement si le requérant/la requérante est inscrit/e dans le casier judiciaire informatisé VOSTRA. Il n'est donc pas nécessaire de consulter ledit système.

Informations des autorités de migration et du Ministère public des mineurs

Renseignements des autorités de migration dans le canton de domicile pour les 10 dernières années

Oui* Non

**Joindre la copie de décisions concernant des événements en matière de droit des étrangers ainsi que des copies de communications obtenues de la part d'autres autorités, que l'autorité de migration a obtenues dans le cadre de l'entraide administrative (de la part des autorités d'état civil, de l'APEA, des autorités judiciaires, des institutions scolaires ou des autorités compétentes en matière d'aide sociale).*

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Procédure auprès du Ministère public des mineurs pendant les 5 dernières années

Oui* Non

rétroactivement jusqu'à l'âge de 10 ans

** Joindre une copie de la décision ou du jugement (y compris les mises en garde) ou fournir de plus amples explications*

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Poursuites et actes de défaut de biens

Renvoi aux documents joints au formulaire de demande; il n'a pas été procédé à une actualisation

Actualisation effectuée*

**Prière d'indiquer les modifications et/ou de joindre les extraits du registre*

Poursuites ouvertes datant de moins de 5 ans à l'encontre du requérant/de la requérante ou de son conjoint suisse de l'enfant inclus à partir de l'âge de 16 ans

Oui Non
 Oui Non
 Oui* Non

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Actes de défaut de biens datant de moins de 5 ans du requérant/de la requérante du conjoint

Oui Non
 Oui Non

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Arriérés d'impôts (taxation définitive)

Renvoi aux documents joints au formulaire de demande; il n'a pas été procédé à une actualisation

Actualisation effectuée*

**Prière d'indiquer les modifications et/ou joindre l'attestation des autorités fiscales*

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Arriérés d'impôts des cinq dernières années

Oui Non

Impôts communaux: Service des contributions	Cliquez ici pour insérer du texte.	Année	Fr.
Impôts cantonaux : Service des contributions	Cliquez ici pour insérer du texte.	Année	Fr.
Impôts fédéraux : Service des contributions	Cliquez ici pour insérer du texte.	Année	Fr.

Participation à la vie économique ou acquisition d'une formation (ch. 2.5 des directives)

- Concernant l'intégration professionnelle, la formation et la formation continue, renvoi aux documents joints au formulaire de demande; il n'a pas été procédé à une actualisation**

Prière de procéder à des éclaircissements complémentaires lors de l'entretien personnel s'il ressort des documents fournis que la personne a eu p. ex des interruptions fréquentes de travail ou des taux d'occupation irréguliers et d'en consigner le résultat ci-dessous.

- Actualisation effectuée**

Prière d'indiquer les modifications

Intégration professionnelle

Oui Non

Prière d'indiquer les raisons

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Formation/formation continue actuelle

Requérant/e

Oui Non

Enfants compris dans la demande

Oui* Non

Prière d'indiquer les raisons

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Prestations de l'aide sociale

Oui * Non

au cours des trois années ayant précédé le dépôt de la demande

*(*Indiquer le montant et les dates)*

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Remboursement intégral de l'aide sociale

Oui Non

perçue pendant la période précitée

(Indiquer le montant et les dates et/ou joindre une attestation)

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Participation à la vie sociale et culturelle, encouragement (ch. 2.6 des directives) et soutien de l'intégration des membres de la famille (ch. 2.7 des directives)

Il convient d'indiquer si le requérant/la requérante ainsi que les enfants compris dans la demande participent à la vie sociale et culturelle de la collectivité, s'ils sont en contact avec la population suisse et de quelle nature sont ces contacts.

Participation à la vie sociale

Prière d'indiquer les activités concrètes ou adhésion à des associations locales ou à d'autres organisations, à des institutions actives dans le domaine de la politique, de la formation, du sport ou de la culture; bénévolat; participation à des manifestations locales ou régionales. Si la personne ne participe pas à la vie sociale, prière d'illustrer ce constat par des exemples et indiquer les raisons.

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Contacts avec la population suisse

Prière d'indiquer des exemples de contacts établis avec des ressortissants suisses vivant au lieu de domicile ou en-dehors. Si la personne n'entretient pas de contact avec la population suisse, prière d'illustrer ce constat par des exemples et d'indiquer les raisons.

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Existe-t-il des indices selon lesquels le requérant/la requérante n'encourage et ne soutient pas l'intégration des membres de la famille?

Oui * Non

**Il existe des indices selon lesquels le requérant/la requérante s'abstient d'encourager l'intégration des membres de la famille p. ex. s'il/elle ne les soutient pas en vue de la participation à une formation ou à un développement*

professionnel, ne les soutient pas en vue de la participation à un cours de natation ou à des camps d'école ainsi qu'à des manifestations culturelles, sportives ou sociales.

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Clarifications complémentaires si l'entretien démontre qu'il existe des indices selon lesquels le requérant/la requérante n'encourage pas ou ne soutient pas l'intégration des membres de la famille.

Prière de recueillir des renseignements par le biais d'une demande d'entraide administrative auprès de l'APEA, des institutions scolaires ou auprès des autorités compétentes en matière d'aide sociale pour les événements qui se sont produits lors des 5 dernières années avant le dépôt de la demande.

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Connaissances générales de la Suisse (ch. 1.4, point 15 des directives)

Il convient d'examiner lors de chaque entretien si le requérant/la requérante possède des connaissances de la Suisse. Dans la mesure où le requérant répond avec aisance et correctement aux premières questions, il n'y a pas lieu d'instruire plus avant sur ce point.

Connaissances de la Suisse (géographie, histoire, politique, société)

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Clarifications supplémentaires s'il ressort de l'entretien que le requérant/la requérante ne dispose que de peu de connaissances

Prière de poser des questions supplémentaires. Si un catalogue de questions est remis, prière de joindre celui-ci au rapport d'enquête avec les réponses. Sinon, il convient de retranscrire les questions et réponses orales dans le rapport.

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Respect des valeurs de la Constitution fédérale (ch. 2.8 des directives)

Lors de chaque entretien, il convient de vérifier si le requérant/la requérante respecte les valeurs de la Constitution fédérale. Dans la mesure où le requérant répond avec aisance et correctement aux premières questions, il n'y a pas lieu d'instruire plus avant sur ce point.

Clarifications supplémentaires s'il ressort de l'entretien que le requérant/la requérante ne respecte pas les valeurs de la Constitution fédérale

Des indices de non-respect des valeurs de la Constitution fédérale sont par exemple le rejet de l'ordre démocratique de la Suisse ou de ses principes en matière d'État de droit, la violation ou le rejet de valeurs démocratiques fondamentales telles que le principe de l'égalité homme-femme, un manque de tolérance à l'égard d'autres communautés et/ou religions, le dénigrement indifférencié de minorités, l'approbation d'actes contraires aux droits fondamentaux (par ex. mariages forcés), ou encore actes de propagande publique qui menacent les intérêts de la démocratie et de l'État de droit.

Selon les circonstances, prière de recueillir des renseignements par le biais d'une demande d'entraide administrative auprès de l'APEA, des institutions scolaires ou auprès des autorités compétentes en matière d'aide sociale pour les événements qui se sont produits lors des 5 dernières années avant le dépôt de la demande.

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Prise en compte des circonstances personnelles (ch. 2.9. des directives)

Un handicap, une maladie ou d'autres raisons personnelles majeures constituent des catégories d'exceptions dont il faut tenir compte dans le cadre de la procédure de naturalisation. S'il s'avère qu'il n'existe pas d'handicaps apparents, il n'est pas nécessaire de procéder à d'autres enquêtes.

Si par contre, les indices portent à croire qu'un ou plusieurs handicaps existent (cf. directive points 50-59), il convient de les documenter par le biais de moyens de preuve (p. ex. rapport du médecin, attestation médicale,

attestation d'une instance spécialisée reconnue, attestation de participation à un cours d'alphabétisation ou de post-alphabétisation).

Dans le cas spécifique de la pauvreté malgré un emploi, prière de joindre : relevés bancaires, fiches de salaire des dernières années, attestations d'indemnités journalières, pièces justificatives concernant le versement d'une rente, copie du contrat de bail à loyer et police d'assurance-maladie ; indications sur les contrats de leasing ou de paiements échelonnés, les pensions alimentaires.

Les charges d'assistance de personnes dépendantes ainsi que l'éducation et la garde d'enfants (cf. directive point 50/51) doivent être documentées.

Prière de lister les documents concernant les circonstances personnelles

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Remarques (ch. 3.1 des directives)

Informations complémentaires

[Cliquez ici pour insérer du texte.](#)

Lieu et date du rapport d'enquête:

Timbre de l'autorité chargée de l'enquête:
Signature

SPECIMEN